Rez-de-chaussée







PRIX DEMANDÉ

340 000 €



Surface habitable de 107 m²

Rez-de-chaussée d'un immeuble à 4 étages

2 chambres

PEB B



Retrouvez le bien sur notre site!



Votre conseiller We Invest vous accompagne de A à Z dans tous vos projets immobiliers. Collaborer avec une agence immobilière We Invest c'est vous assurer la garantie d'un accompagnement personnalisé et professionnel dans l'achat et/ou dans la vente de votre bien.

Des questions sur votre projet immobilier ? Nous avons les réponses!

We Invest Sud-Luxembourg



0495 37 65 12 063 33 00 69



alexandra.dallemagne@weinvest.be sud.luxembourg@weinvest.be



Rue Joseph Netzer 7-9 6700 Arlon



Directrice d'Agence Courtier IPI 514088

Caractéristiques

We Invest Sud-Luxembourg vous propose ce superbe appartement rénové en 2023, avec terrasse aménagée et jardin privatif exposés plein sud, offrant un cadre de vie lumineux, agréable et ensoleillé. Idéalement situé à Messancy, il bénéficie d'une proximité directe avec les commodités et les frontières françaises et luxembourgeoises. Il se compose comme suit :

Dès l'entrée, vous découvrez un hall d'accueil menant vers un espace de vie généreux, comprenant un salon et une salle à manger avec accès direct à la terrasse et au jardin. La cuisine séparée, entièrement rénovée et moderne, est équipée de placards encastrés et d'électroménagers haut de gamme.

Le hall de nuit dessert une toilette séparée, deux chambres spacieuses et une salle de bains avec baignoire et meuble lavabo 1 vasque. En plus de ses espaces de rangement optimisés, l'appartement dispose également d'un débarras intérieur et d'une cave privative.

L'appartement offre un agréable espace extérieur avec jardin et une terrasse aménagée, équipée d'une banne solaire, d'une prise électrique et d'une arrivée d'eau. Il dispose également d'un parking extérieur.

Aspects techniques:

Cc au gaz de ville, chaudière individuelle, châssis PVC double vitrage (2004) avec filtre solaire et volets électriques sur toutes les fenêtres, revêtement carrelage (rénovation en 2023), PEB - classe B, installation électrique conforme. Les "petits détails qui font la différence": machine à laver intégrée, cave à vin intégrée, grand congélateur et frigo intégrés.

Cet appartement a tout pour vous séduire! Confort, espace et tranquillité s'unissent pour vous offrir un véritable cocon où il fait bon vivre.

Informations générales

Disponibilité	07-06-2025
Type de propriété	Rez-de-chaussée
Année de construction	2004
Année de rénovation	2023
État du bâtiment	Excellent
Nombre de façades	2
Étage du bien	0 sur 4

Intérieur

Nombre de pièces	8
Surface habitable	107 m²
Nombre de chambres	2
Nombre de salles de bain	1
Nombre de toilettes	1
Nombre de cuisines	1
Nombre de salons	1
Nombre de greniers	1
Nombre de caves	1

Extérieur

Superficie du jardin	60 m²
Orientation du jardin	Sud-ouest
Surface de la terrasse	40 m²
Orientation de la terrasse	Sud-ouest
Nombre de parkings extérieurs	1
Nombre de parkings	1

Installations

Interphone	•
Raccordement à l'électricité	•
Ligne TV	•
Interphone vidéo	•
Raccordement à l'eau	•
Raccordement aux égouts	•
Détecteur d'incendie	•
Cuisine amer. équipée	•
Alarme	•
Ascenseur	•



Caractéristiques Énergie

Numéro du rapport PEB	20250210014724
Classe énergétique	PEB B
Consommation d'énergie primaire	164 kwh/m².an
Consommation théorique totale d'énergie primaire	17636 kwh/an
Émissions CO2	31 kg
Châssis en PVC	•
Chauffage au gaz	•
Double vitrage	•

Prescriptions urbanistiques

Type de zone inonable Pas situé en zone inonable

Finances

Soumis à la TVA Non Revenu cadastral 852 €



Photos













Photos











Nos conseils pour une visite réussie



AVANT LA VISITE



Parcourez attentivement cette **brochure** explicative du bien, vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour vous assurer que vos critères essentiels sont bien cochés. Il est également fortement conseillé de déjà prendre vos dispositions auprès votre banquier afin de connaître votre capacité d'emprunt afin d'être, si nécessaire, réactif.

ů

ENVIRONNEMENT

Le jour J, rendez-vous un peu plus tôt sur place pour vous **familiariser avec le quartier**. Contrôlez la proximité des commerces, transports et services, si c'est important pour vous. N'hésitez pas à **interroger les voisins**, qui n'ont aucun intérêt à vous survendre le quartier et pourront honnêtement répondre à vos questions.

STRUCTURE DU BÂTIMENT



Depuis l'extérieur, vérifiez l'état de la façade, du toit, des châssis et vitrages. À l'intérieur, contrôlez l'état des murs porteurs. Notez qu'une petite fissure n'est pas inquiétante car tous les bâtiments bougent avec les années. En cas d'humidité, veillez à faire la distinction entre celle due à une mauvaise aération et l'humidité structurelle.



AMÉNAGEMENT

Assurez-vous que la taille et l'agencement des pièces soit en adéquation avec vos besoins. Repérez les espaces dédiés rangement et pensez aux **possibilités d'aménagement du sous-sol et du grenier** mais aussi aux équipements disponibles pour votre voiture/vélo.

COMMODITÉS



Lors de la visite, pensez à vérifier la pression de l'eau ainsi que la conformité du système électrique. Contrôlez également la présence suffisante de prises électriques, d'arrivées d'eau (notamment pour la machine à laver) et de connexions internet/téléphone/télévision. Finalement, vérifiez l'isolation acoustique ainsi que la qualité du système de ventilation.



CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Prenez connaissances des performances énergétiques et des solutions d'économie d'énergie mises en place. Pour ce faire, le certificat PEB sera votre meilleur allié! Il vous fournira une idée claire sur l'état et l'âge des différents systèmes, du toit, de l'isolation ou encore du type de vitrage. Vous y trouverez aussi de précieuses recommandations.





Il peut être utile d'avoir accès à une série de documents qui vous donneront une idée sur l'historique du bâtiment, comme le **Dossier d'Intervention Ultérieur** qui reprend l'ensemble des travaux effectués par le propriétaire. Un passage par la commune vous permettra de récolter toutes les informations



POUR LES COPROPRIÉTÉS

Si le bien fait partie d'un immeuble à appartements, on parle de copropriété. Il y alors des **charges communes** à payer (fonds de roulement et de réserve). Renseignez-vous sur les frais inclus dans ces charges : uniquement l'entretien des communs ou également certaines provisions pour vos consommations personnelles ? Pour un achat éclairé, demandez les PV des précédentes AG afin de savoir quels travaux sont prévus/à prévoir.



Calculer les frais de votre achat

EN PLUS DU PRIX D'ACHAT

Lorsque vous faites l'acquisition d'une propriété, **le prix de vente sera toujours additionné de taxes et frais annexes**, appelés "frais d'achat". Les frais sont composés des droits d'enregistrement, frais de dossier et des frais de notaire liés à l'achat. Il faudra ajouter des frais de notaire liés au crédit hypothécaire si vous financé votre achat avec un crédit.



Le site notaire.be propose un estimateur de frais en ligne, mais vous devrez toujours vous renseigner auprès de votre notaire pour connaître le montant total exact.





Plus d'informations sur l'achat?

Notre blog, rédigé par des experts de l'immobilier, vous aidera à démarrer votre premier achat immobilier du bon pied.

weinvest.be Le blog!

Les étapes d'achat

d'un bien immobilier

1. BUDGET

En fonction de vos revenus et de vos économies (les "fonds propres") la banque va déterminer votre "capacité d'emprunt", c'est à dire le montant maximal du crédit.

3. OFFRE

Une fois le bien de vos rêves trouvé, vous rédigez une offre au propriétaire, qui lui notifie votre intérêt d'acheter à un prix donné et dans des conditions déterminées.

5. FINANCEMENT

Différents types de crédits hypothécaire existent. En négociant auprès de plusieurs banques, vous obtiendrez le crédit le plus avantageux pour votre situation. Une fois l'offre de prêt formelle obtenue, le compromis peut être signé.

7. SIGNATURE COMPROMIS

Une fois le compromis rempli et accepté par les parties, vous le signez chez le notaire du vendeur ou dans votre agence immobilière. La signature se fait en général dans le mois qui suit l'offre.

+ Vous payez une garantie équivalente à 5 ou 10% du prix de vente.

9. SIGNATURE DE L'ACTE

Maximum 4 mois après le compromis a lieu la signature de l'acte, chez votre notaire. C'est le moment où vous recevez les clés et devenez propriétaire.

> + Vous payez le solde, les frais de notaire et les coûts de l'acte.



Vous pouvez entamer vos recherches. Encodez vos critères sur les plateformes immobilières (immoweb, immovlan,...) et/ou les communiquez-les aux agences immobilières locales afin d'être notifié lorsqu'un bien est mis en vente.

4. NÉGOCIATION

Le propriétaire peut accepter votre offre, la refuser voir vous faire une contreproposition (à accepter ou refuser en retour). Une fois les négociations abouties et l'offre contresignée, la vente est scellée.

6. COMPROMIS

Le compromis est le premier contrat formalisant l'engagement de vente. C'est soit le notaire soit l'agence immobilière qui va le rédiger.

8. RECHERCHES NOTARIÉES

Les notaires vont rassembler les documents et effectuer les recherches administratives, hypothécaires et fiscales auprès des administrations concernées. Une fois toutes les informations collectées. la date de signature peut être fixée.

10. TITRE DE PROPRIÉTÉ

Votre notaire transmet l'acte signé au bureau des hypothèques pour y être enregistré. Quelques semaines plus tard, il recevra le titre de propriété portant les cachets de l'administration fiscale, conservera l'original et vous transmettra une copie.





